

1^{er} septembre 2009

09.378

Question Florian Robert-Nicoud

Virage de la Mort au point mort

En l'an 2000, le rapport "Routes cantonales, 00.034" du Conseil d'Etat au Grand Conseil faisait mention d'un aménagement d'un tunnel entre le Haut-de-la-Tour et Saint-Sulpice au Val-de-Travers sur le tronçon H10. Ce tunnel d'une longueur de 400 mètres devait permettre la suppression du virage de la Mort, dont la configuration ne correspond absolument plus au standard d'une route internationale. Le coût de l'aménagement était estimé à 11 millions de francs, dont 3,9 millions de francs à charge du canton.

Le projet de décret comprenant cet investissement a été adopté par 69 voix contre 20 en octobre 2000.

Neuf années plus tard, l'aménagement n'est toujours pas réalisé.

Pour rappel, le taux des accidentés, blessés et décès sur le tronçon en question est 5 fois plus élevé que la valeur moyenne cantonale. La correction de ce virage est ainsi retenue comme l'un des projets d'élimination des points dangereux du réseau routier cantonal.

En cas d'accident de la circulation avec fuite importante d'hydrocarbures, la source de l'Areuse serait rapidement touchée. La région étant source potable, nombreux habitants s'en verraient privés.

A quel moment le Conseil d'Etat entend-il mettre tout en œuvre pour réaliser cet ouvrage indispensable à la région? Question subsidiaire: le montant voté dans le décret mentionné est-il encore disponible ou a-t-il été affecté à d'autres réalisations?